

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2012

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice ____
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales.

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
MODE DE GESTION DU SERVICE	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
NATURE DES RESSOURCES EN EAU	4
NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	4
LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	4
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	5
MODALITÉS DE TARIFICATION	5
FACTURE D'EAU TYPE	6
RECETTES	7
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8
BRANCHEMENTS EN PLOMB	8
MONTANTS FINANCIERS	8
ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	8
AMORTISSEMENTS	8
PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX	8
PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	8
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
QUALITÉ DE L'EAU	9
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE	9
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION	10
INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS	11
INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU	11
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	11
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	11
5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU :	12
ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ	12
OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)	12

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes du Pays Fertois

Type d'EPCI (SIVU, SIVOM,...) : Communauté de Communes

Compétences liées au service

Production

Protection du point de prélèvement

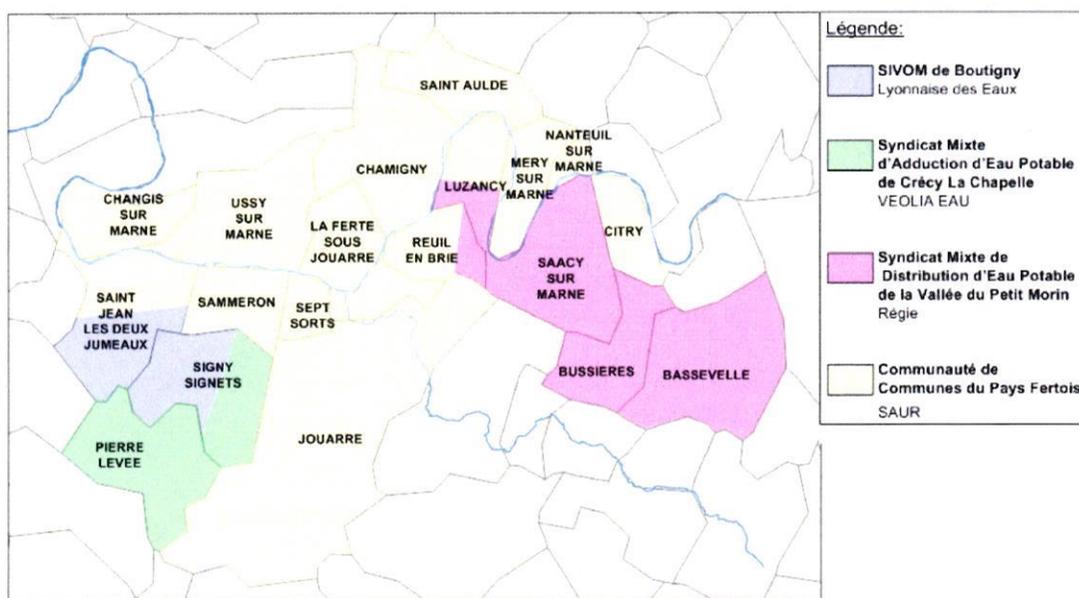
Traitement

Transport

Stockage

Distribution

Descriptif du territoire desservi :



Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public

Nom du délégataire : SAUR

Date de début de contrat : 1er janvier 2006

Date de fin de contrat : 31 décembre 2017

Missions du délégataire : La collectivité confie au délégataire le soin exclusif d'assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de la distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre de la délégation.

Cette clause d'exclusivité ne concerne pas les travaux neufs.

La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du délégataire, ainsi que les relations avec les usagers du service (avec mise en place d'un service de permanence pouvant être contacté vingt quatre heures sur vingt quatre).

La collectivité conserve le contrôle du service délégué et doit obtenir du délégataire tout renseignement nécessaire à l'exercice de ses droits et obligations.

Les ouvrages à usage municipal, collectif ou d'incendie ne font pas partie des biens délégués. Pour ces ouvrages, la limite du domaine délégué est la vanne d'isolement, y compris celle-ci.

Conventions de vente ou d'achat d'eau :

Convention n°1 :

Nom du cocontractant : Commune de Crouttes sur Marne
Caractéristiques de la convention : Vente en gros d'eau potable
Date d'effet de la convention : 26 janvier 2007
Durée de la convention : 12 ans renouvelable par tacite reconduction

Convention n°2 :

Nom du cocontractant : Syndicat des eaux de Saint Gengoulph
Caractéristiques de la convention : Vente en gros d'eau potable
Date d'effet de la convention : 1/12/1993
Durée de la convention : 10 ans renouvelable par tacite reconduction.

Convention n°3 :

Nom du cocontractant : Syndicat du Nord Est (SNE)
Caractéristiques de la convention : Vente en gros d'eau potable et interconnexion de secours
Date d'effet de la convention : 25 mars 1998
Durée de la convention : 10 ans renouvelable par tacite reconduction.

Convention n°4 :

Nom du cocontractant : Commune de Pavant
Caractéristiques de la convention : Achat d'eau
Date d'effet de la convention : 21 juillet 2008
Durée de la convention : 12 ans renouvelable par tacite reconduction.

Convention n°5 :

Nom du cocontractant : Entreprise Wiame
Caractéristiques de la convention : Vente d'eau
Date d'effet de la convention : 8 janvier 2009
Durée de la convention : 9 ans renouvelable par tacite reconduction.

Convention n°6 :

Nom du cocontractant : Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Caractéristiques de la convention : Vente d'eau
Date d'effet de la convention : 4 mars 2011
Durée de la convention : 30 ans renouvelable par tacite reconduction par période de 5 ans.
Nota : les 30 ans de la durée de la convention, correspondent à l'amortissement des investissements liés à l'interconnexion.

Estimation de la population desservie

Communes	Population totale INSEE 2009	Population municipale estimée au 1er Janvier 2013	Nombre d'abonnés à l'Eau potable en 2012	Population estimée à l'Eau Potable	Ratio habitants / branchements	Nombre d'abonnés à l'Assainissement Collectif (AC) 2012	Population estimée à l'Assainissement Collectif (AC) 2012	Estimation en population en Collectif (ANC) 2012	Branchements futurs (SDA 2008)	nouveaux raccordement (SDA)	Population future en AC après réalisation du SDA	Population future en ANC après réalisation du SDA	Observations
Basseville	352	352		352	2,00			352		122,0	122	230	
Le Petit Bassenois - la Belle Isle									44	88,0			
Le Bourg									17	34,0			
Buisseres	483	481		481	2,00			482		272,0	272	190	
Le Bourg									136	272,0			
Chamigny	1 270	1 264	616	1 264	2,46	472	1 166	78		4,4	1 166	78	
Changis sur Marne	1 085	1 082	485	1 062	2,19	463	1 014	36	2	4,4	1 018	32	
La Ducherrie													
City sur Marne	785	797	382	797	2,20	336	740	43		386,1	740	43	
Jouarre	4 193	4 188	1 434	4 188	2,92	1 169	3 414	614	30	113,0	3 379	309	
Vergy									35	102,2			
Les cobliers									26	75,9			
Reuilly									25	71,0			
La Ferme sous bouarre	9 080	9 081	3 264	9 061	2,76	3 160	8 719	96	13	35,9	8 774	41	
Montbard - Caumont									7	19,3			
La Merize													
Luzy	1 030	1 062	437	1 052	2,41	404	973	96		29	1 001	67	328 + 78 hameaux de Mesny pas encore pris en compte comme abonnés SAUR - Janvier 2013 soit 2 ans après la mise en service du réseau
Vauvrayin									12	28,9			
Mery sur Marne	617	626	326	626	1,92	143	274	306		283,1	627	63	
Corcelles - Brossette									132	253,1			
Nanteuil sur Marne	468	474	203	474	2,33	173	404	50	2	4,7	409	45	
RD 402													
Pierre Levé	468	466	180	466	2,69	124	321	109		18,1	321	109	
Reuil en Brle	850	842	330	842	2,55	301	768	67	7	18,1	786	49	
Les pougetins													
Saszy sur Marne	1 740	1 747	978	1 747	1,79	710	1 268	263	25	128,0	1 393	128	
Rougeville									41	44,2			
Montbard									4	7,1			
Chemin de City													
Sainte Aulde	635	660	319	660	2,04	118	240	396		10,2	261	386	Les 118 branchements à l'eau usée sont en cours de prise en compte comme abonnés SAUR depuis juillet 2012 soit 2 ans après la mise en service du réseau
Rue du Général Leclerc									3	6,1			
Morru du Bas									2	4,1			
Saint Jean les Deux Jumeaux	1 142	1 107	487	1 107	2,23	470	1 047	64			1 047	64	
Sammeron	1 031	1 030	432	1 030	2,38	391	932	91	21	50,1	982	41	
Fay / le Bac													
Sept Sots	441	433	224	433	1,93	181	369	60	16	30,9	408	21	
Fay / le Bac									4	7,7			
Les cothiers													
Signy Signets	698	602	206	602	2,94	116	341	269	1	167,5	602	107	
Rue Soual													
Les Vasseliers - Perdriès													
Rue de la Dhuis													
Usy sur Marne	960	979	436	979	2,25	386	869	86	7	20,6	889	86	
TOTAL	27 148	27 192	10 647	27 192		9 127	22 849	3 587			24 368	2 018	
Taux de raccordement							84,0%					81,5%	

Nature des ressources en eau

Les ressources de la CCPF sont les suivantes :

	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement autorisé (m3/j)	Volume prélevé (m3/an)	Volume prélevé (m3/jour)	Variation 2011 – 2012 %
Forage n° 1 Puits de Chamigny	280 m3/h	Arrêté préfectoral n°11 DCSE EC n°2 pour 6 400 m3/j	2012 : 1 414 241m3	3875 m3/j	-1%
Forage n° 2 : Puits de Luzancy	25 m3/h	Demande de nomination de l'hydrogéologue en cours – délibération CCPF du 06-02-2013	2012 : 53 141 m3	146 m3/j	- 3%
Forage n° 3: Puits de Caumont / Sainte Aulde	25 m3/h	Arrêté préfectoral n°11 DCSE EC n°3 pour 600 m3/j	2012 : 134 190 m3	368 m3/j	- 4%

La CCPF achète de l'eau à la commune de PAVANT (02) pour l'alimentation du hameau de CHAMPETRET sur la commune de CITRY SUR MARNE

	Volume acheté (m3/an)	Variation 2011 – 2012%
Exportateur n° 1	84	4%

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques	9 222
Abonnés non domestiques	Ne sont considérés que les consommateurs > 200 m3/j ou gros consommateurs

Le détail des gros consommateurs est donné dans le Rapport Annuel du Délégué (RAD)

Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus (m3/an) 2011	Volumes vendus (m3/an) 2012
Aux abonnés domestiques (hors vente en gros)	1 130 510 – (32 566 + 4 982 + 3 868 + 6 543)= 1 082 551	1 151 402 – (28 606 + 5 547 + 1 567 + 37 668)= 1 078 014
Importateur n° 1 : CROUTTES SUR MARNE	32 566	28 606
Importateur n° 2 : Syndicat de SAINT GENGOULPH (PISSELOUP)	4 982	5 547
Importateur n° 3: Syndicat du Nord Est (pour la commune de SAACY SUR MARNE)	3 868	1 567
Importateur n° 4: Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq	6 543	37 668
TOTAL (indice P109 du décret 2007 –675)	1 130 510 m3/an	1 151 402 m3/an

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 239,893 kilomètres.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 ^{er} janvier de l'exercice 2011 en €	1 ^{er} janvier de l'exercice 2012 en €
Part de la collectivité			
Frais d'accès au service (facultatif)		0€	0€
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement *	5 €	5 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0 à 100 m ³	0,3409 €	0,3409
	101 à 500 m ³		
	501 à 1 000 m ³		
	Supérieur à 2 000 m ³		
Part du délégataire			
Frais d'accès au service (facultatif)		33.52€	34,80
Part fixe (€ HT/an) :	compteur de 15 mm	33.52	34,80
	compteur de 20 /25 mm	50.28	52,20
	compteur de 30 mm	55,87	58,01
	compteur de 40 mm	78,22	81,21
	compteur de 50 mm	89,39	92,81
	compteur de 60/56 mm	167,61	174,02
	compteur de 80 mm	223,48	232,02
	compteur de 100 mm	446,96	464,04
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0 à 500 m ³	1.1490	1,1930
	> à 500 m ³	1,0340	1,0740
Taxes et redevances			
	TVA	5,5 %	5,5 %
Redevance pour préservation de la ressource en eau (AESN) en € HT / m ³		0,0553	0,0553
Redevance pour lutte contre la pollution (AESN) en € HT / m ³	A	0,3480	0,3480

- Cet abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ❖ Délibération du 14/12/2005 fixant les tarifs du service de l'eau potable (part CCPF)
- ❖ Délibération du 14/12/2005 nommant la SAUR comme titulaire du contrat d'affermage

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes :

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
CHAMIGNY	A11HA107971V	015 mm	120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		227,24 € HT	239,74 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communauté de Communes		Année 2012						5,00	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2012						34,80	5,50
Consommation part Communauté de Communes		Année 2012			120	0,3409	40,91		5,50
Consommation part SAUR		Année 2012			120	1,1930	143,16		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2012			120	0,0281	3,37		5,50

Collecte et traitement des eaux usées		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA	
260,49 € HT		278,72 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%	
Abonnement part Communauté de Communes		Année 2012				19,21	7,00	
Abonnement part SAUR		Année 2012				23,17	7,00	
Consommation part Communauté de Communes		Année 2012			120	0,6616	79,39	7,00
Consommation part SAUR		Année 2012			120	1,1560	138,72	7,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA	
77,76 € HT		82,58 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2012			120	0,3460	41,76	5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2012			120	0,3000	36,00	7,00

Total Facture	601,04 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 565,49 €
TVA sur les débits : 35,55 €

Evolution entre 2011 et 2012

TARIFS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

Distribution de l'eau :	Communauté de Communes du PAYS FERTOIS
Collecte et traitement des eaux usées :	Communauté de Communes du PAYS FERTOIS COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE

Evolution des prix entre le 01/01/2011 et le 01/01/2012

Date d'édition : 21/03/2012
Page : 2/71

		1 janvier 2011	1 janvier 2012	% Evolution
Eau potable	Consommation part Communauté de Communes	0.34090	0.34090	%
	Consommation part SAUR	1.14900	1.19300	3.83%
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	0.05530	0.05530	%
	Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0.34800	0.34800	%
Assainissement	Consommation part Communauté de Communes	0.66160	0.66160	1.42%
	Consommation part SAUR	1.11200	1.15600	5.43%
	Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0.30000	0.30000	1.42%
	Consommation Partenaire HT	1,00	1,00	%
	Consommation Société HT	2,26	2,35	3,89%
	Consommation Organismes Publics HT	0,70	0,70	%
	TVA	0,22	0,25	16,78%
Consommation TTC (prix unitaire)		4,18	4,31	2,98%
Consommation TTC (base 120 m3)		502,20	517,15	2,98%
Eau potable	Abonnement part Communauté de Communes	5.00	5.00	%
	Abonnement part SAUR	33.52	34.80	3.82%
Assainissement	Abonnement part Communauté de Communes	19.21	19.21	1.38%
	Abonnement part SAUR	22.28	23.17	5.44%
	Partie fixe Partenaire HT	24.21	24.21	%
	Partie fixe Société HT	55.80	57.97	3.89%
	TVA	4.40	5.16	17.16%
Partie fixe TTC (prix unitaire)		84,41	87,34	3,47%
Total TTC (base 120 m3)		586,61	604,48	3,05%

Recettes

	Année 2011	Année 2012
Ventes d'eau (dont exportations)	410 610,67	453 201,79
Autres prestations auprès des abonnés	0 €	0 €
Subventions	0 €	0 €
Contribution du budget général	0 €	0 €

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Branchements	2011	2012
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	187	298
Nombre de branchements en plomb à changer au 1 ^{er} janvier de l'année 2010 / 2011	1 813	1 626
Nombre de branchements en plomb à changer au 31 décembre de l'année 2011 / 2012	1 626	1 328
Pourcentage de branchements en plomb changés dans l'année par rapport au nombre total de branchements en plomb restant au 1 ^{er} janvier	10,3%	18,3%
Nombre total de branchements plomb	3 120	3 120
Pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, par rapport au nombre total de branchements en plomb	52%	42,5%

Montants financiers

	Année 2011	Année 2012
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		669 250,97
Montant des subventions (2009)	68 792,27	146 751,45
Montant des contributions du budget général		

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2011	Année 2012
Encours de la dette au 31 décembre	899 801,09	31 816,65
Montant remboursé durant l'exercice	82139,44	867 984,44
❖ Dont en capital	34 284,67	826 755,26
❖ Dont en intérêts	47 854,77	41 229,18

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	Acquisition	Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2012	Total sorties exercice en cours	Plus / moins value
	Valeur origine	Total antérieur	Exercice en cours	Total fin Exercice			
Total général :	10 895 233.32	4 109 596.29	208 379.37	4 317 975.66	6 577 257.66	0.00	0.00

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Pour l'année 2013 :

Opérations	Linéaire en ml	Montant prévisionnel (MP) en € HT Montant définitif (MD) en € HT
Renouvellement t réseaux des rues St Nicolas / Poterne Brunehault / Etuves à la Ferté sous Jouarre	317 ml	74 400 (MP)
Remplacement conduite rue Renard de l'Isle à la Ferte sous Jouarre	52 ml	11 774 (MP)
Remplacement conduite rue Henri Dunant à la Ferté Sous Jouarre	22 ml	13 172 (MP)

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Qualité de l'eau

Si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³ par jour

Analyses	Pourcentage de prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur
Microbiologie (P101.1)	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %

Ces valeurs portent sur les eaux distribuées, et dans le cadre du contrôle sanitaire.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **80 %**.

Rendement du réseau de distribution

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)

Avec volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateur sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2011	2012
Volume eau potable consommé autorisé	1 093 067 m3	1 085 515 m3
Volume comptabilisé (hors VEG)	1 086 129 m3	1 078 572 m3
Volume consommateurs sans comptage	1 300 m3	1 305 m3
Volume de service du réseau	5 638 m3	5 638 m3
Volume eau potable vendu en gros	47 597	61 020
Volume eau potable produit	1 607 237	1 539 921
Volume importé	77	82

- Rendement du réseau 2011 = $((1\,093\,067 + 47\,597)/1\,607\,237) \times 100 = \mathbf{70,97\%}$.
- Rendement du réseau 2012 = $((1\,085\,515 + 61\,020)/1\,539\,921) \times 100 = \mathbf{74,45\%}$.

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **4,57/km/jour**.

Avec: $I_{lp} = (\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / (365 \times \text{Linéaire de réseau de desserte})$

Désignation	2011	2012
Volume eau potable consommé autorisé	1 093 067 m3	1 085 515 m3
Volume mis en distribution	1 559 717 m3	1 478 983 m3
Linéaire de réseau	238	239

- $I_{lp} 2011 = (1\,559\,717 - 1\,093\,067) / (365 \times 238) = \mathbf{5,37}$
- $I_{lp} 2012 = (1\,478\,983 - 1\,085\,515) / (365 \times 239) = \mathbf{4,51}$

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,002%.

Avec L_n le linéaire de réseau remplacé l'année n , il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$Tr = ((L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) / 5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte})$

Années	Linéaires renouvelés en ml
2008	1 225
2009	270
2010	1 503
2011	806
2012	848
TOTAL	4 652

On a donc :

$$(4,052 / 5) / 239 = \mathbf{0,0039 \%}$$

Taux de renouvellement théorique à atteindre dans l'hypothèse d'une durée de vie de 60 ans par canalisation :

$$239 \text{ km de réseau} / 60 = 3,98 \text{ Km /an}$$

Soit $3,98 / 239 = 0,017 \%$ de taux de renouvellement théorique

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **80%** pour les puits de CHAMIGNY et de CAUMONT. Il est de **10%** (demande de nomination hydrogéologue) pour le puits de LUZANCY/MERY SUR MARNE.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau P 109:

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

2 220 € de créances abandonnées en 2010

6 422 € de créances abandonnées en 2011

2 789 € de créances abandonnées en 2012